

**Linda MISSE**

---

**De:** fabien labet <fabien.labet@gmail.com>  
**Envoyé:** vendredi 8 mars 2024 12:45  
**À:** Service Urbanisme  
**Objet:** A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur  
**Pièces jointes:** Demande d'abrogation partielle du PLU OK.pdf; planCadastral.pdf

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

BOnjour,

Suite à notre entrevue avec le commissaire enquêteur du Jeudi 7 Mars à 9.30, voici les document pdf actualisé à lui transmettre avec la demande corrigée et le plan cadastral.

Merci

Fabien LABET

***DEMANDE D'AUTORISATION  
PRÉALABLE DE MODIFICATION  
DU PLU UC2***

Impasse des Orangers  
06570 Saint-Paul de Vence

## **Objet : Demande modification du PLU sur les parcelles cadastrées N° AT-100**

Je me permets de vous solliciter dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de modification du PLU de Saint-Paul-de-Vence.

Porteur d'un projet immobilier, je souhaiterais construire sur le terrain parcelle N° AT-100 situé aux environs de l'impasse des Orangers. Il s'agit d'un terrain sur lequel est parcouru d'une zone d'espace boisé classé (Annexe 01), d'où ma présente demande pour déplacer une partie de la zone EBC sur une autre partie du terrain non EBC (Annexe 02). Nous savons qu'en raison de l'article L.130-1 du Code l'urbanisme, le classement par un plan local d'urbanisme (PLU) d'un terrain en espace boisé classé (EBC) interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Toutefois, la jurisprudence considère que la mairie peut apprécier si la construction ou les travaux projetés sont de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements avant de refuser le projet. Le terrain est non visible du vieux village ou des vues remarquables protégées.

Je suis convaincu que les retombées de mon projet justifient amplement ce changement. En effet, il s'agit simplement d'un déplacement de zone EBC et non d'une suppression. De plus sur la zone à déplacer il n'y a pas d'arbre de «valeur» régionale, tel qu'un Olivier, Chêne, Cypres, arbres à agrumes, ou Pin Parasol. Il est également dans mon projet de replanter des arbres, faisant partie de la palette végétale de la CASA, sur l'ensemble du terrain. Un tel projet ne peut que contribuer positivement à la santé environnementale de notre commune.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement

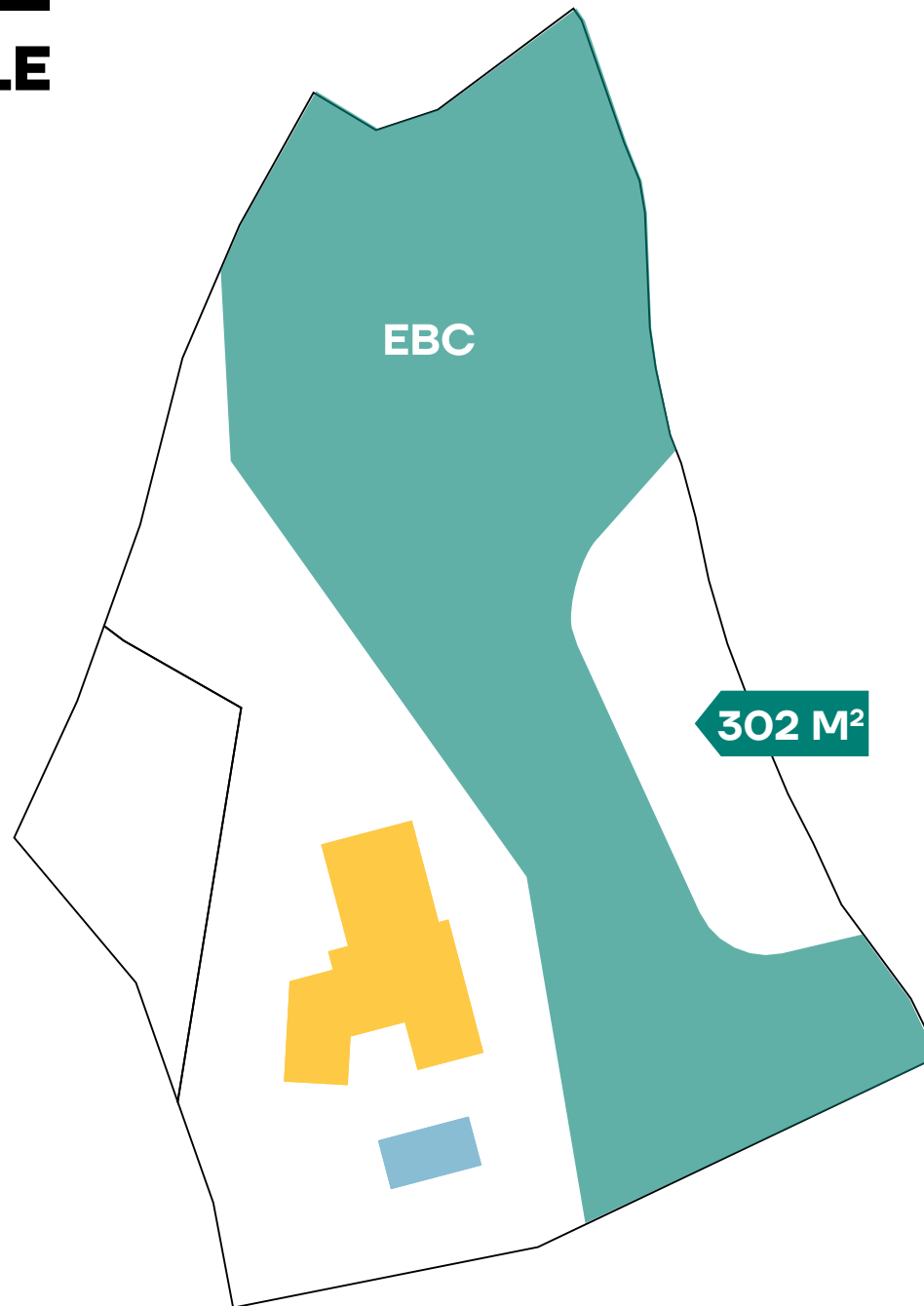
Fabien LABET

### **CONTACT :**

*1460 chemin des Terriers - 06600 Antibes - fabien.labet@gmail.com - 06 18 42 21 52*

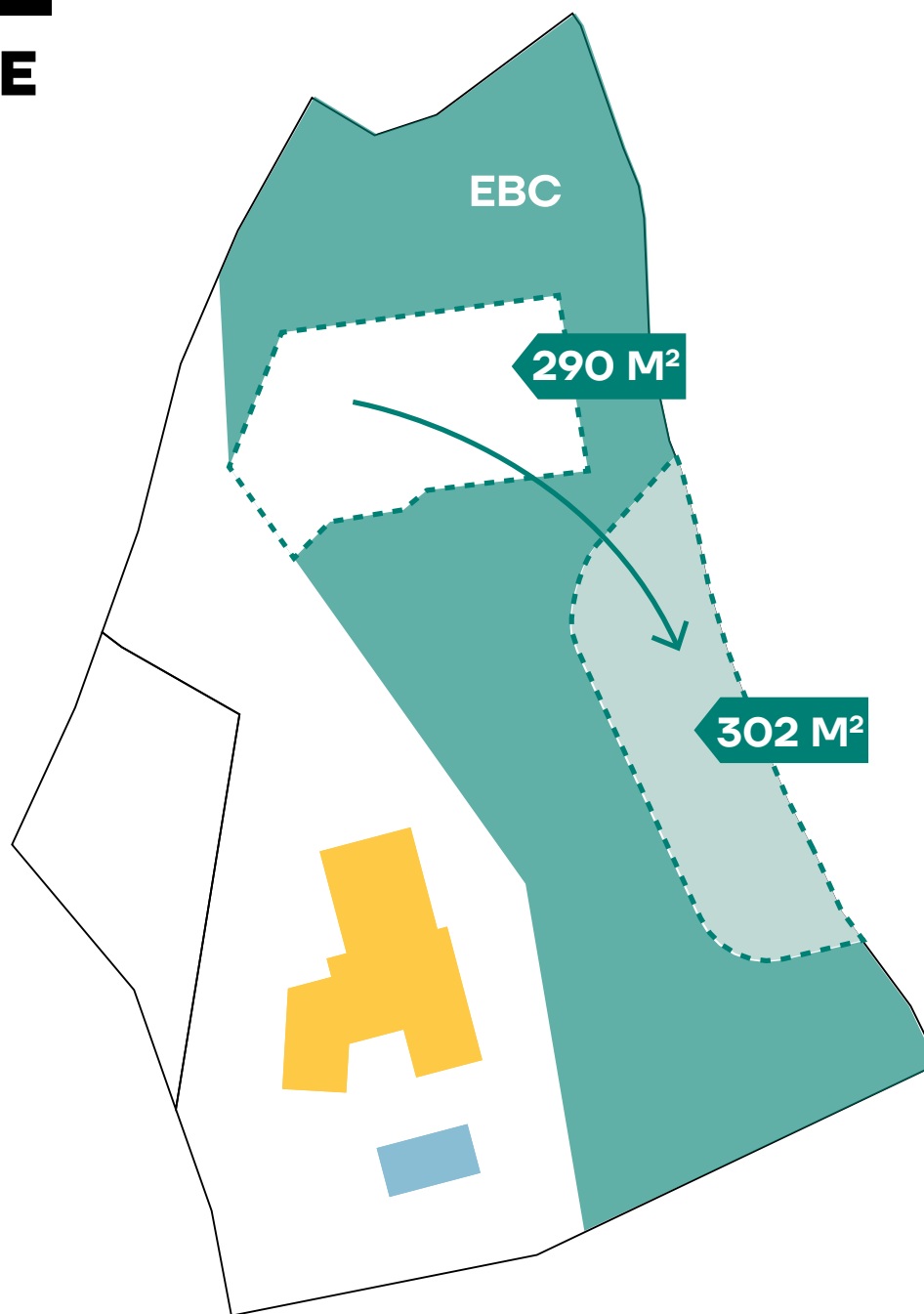
# ANNEXE 01

## ZONE EBC ACTUELLE



# ANNEXE 02

## ZONE EBC MODIFIÉE



# ANNEXE 03

## VUES AÉRIENNES

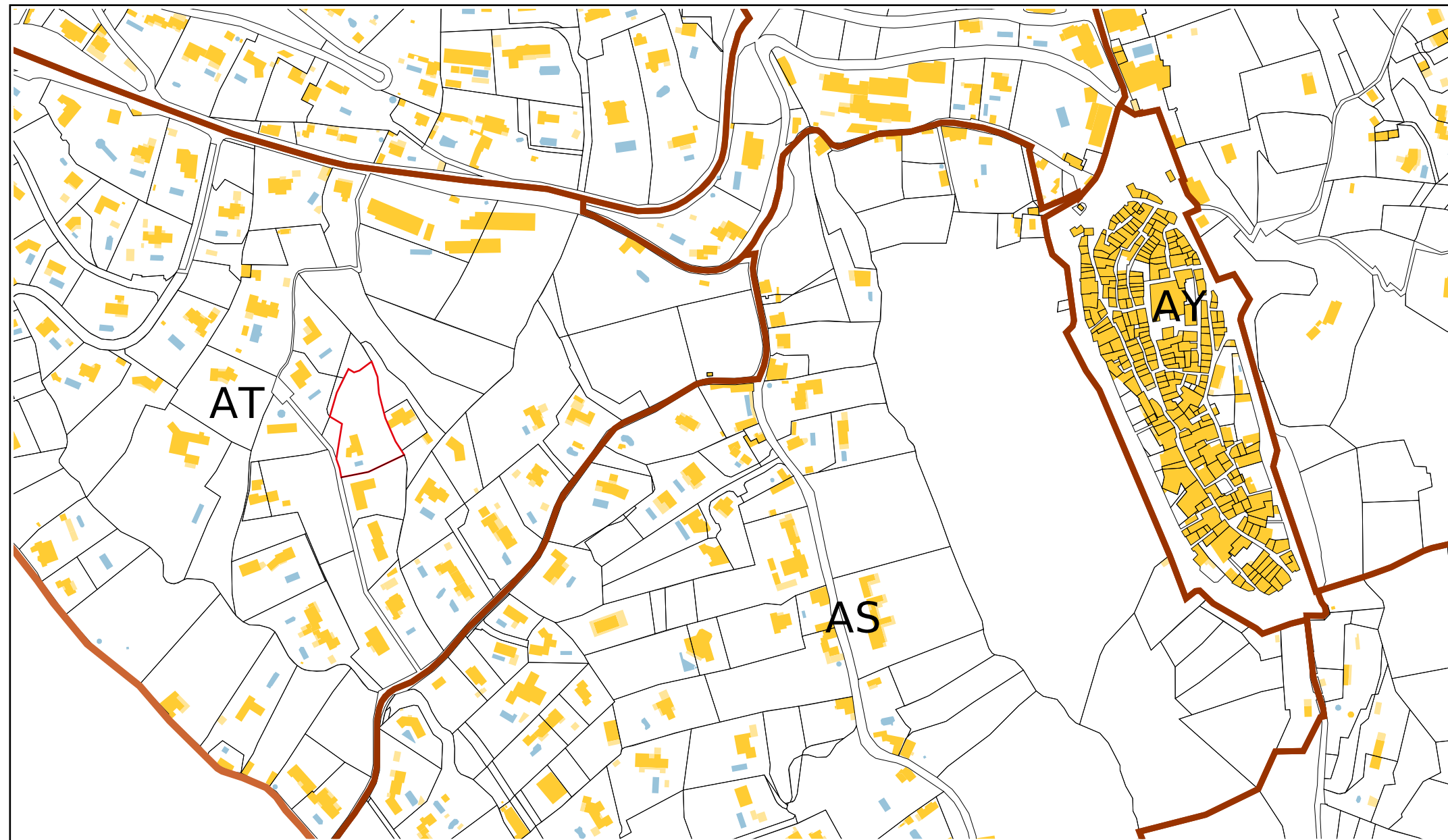
1950-1965

2000-2005

2006-2010

Aujourd'hui





Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral